

Lyon : étude sur la continuité des voies réservées au covoiturage confiée à Citec

- Étudier à Lyon la faisabilité d'une continuité entre les voies réservées ouvertes au covoiturage M6 et M7 ;
- discontinuité observée entre les portions et projets gérés par divers acteurs des mobilités ;
- objectif d'aboutir à une vision partagée « entre développement du covoiturage et maintien de conditions de circulation acceptables pour l'ensemble des usagers routiers » ;



© Métropole de Lyon

telles sont les visées de l'étude confiée par la [DREAL](#) Auvergne-Rhône-Alpes à [Citec](#), indique le bureau d'études le 01/02/2022.

Ce marché lui est confié depuis le 27/12/2021 en tant que mandataire du groupement formé par BG Ingénieurs Conseils et Neovya. L'avis d'attribution a été publié au [BOAMP](#) le 16/01/2022.

Depuis le 21/12/2020, la voie de gauche de la M6 et de la M7 (anciennement A6-A7) à Lyon est réservée au covoiturage. La voie de gauche est réservée aux [VOM](#), aux véhicules Crit'Air 0, aux taxis et bus express dans les deux sens de circulation sur la M6, au nord de Lyon, et sur la M7 au sud, entre l'échangeur de Pierre Bénite et celui de Confluence. Une autre [VR2+](#) est à l'étude sur ce secteur.

Deux axes d'étude

- L'étude réalisée par [Citec](#) porte sur deux axes :
 - faisabilité et opportunité de mettre en place une [VR2+](#) sur le secteur de Pierre-Bénite / Saint-Fons de l'A7,
 - pré-faisabilité sur l'intérêt de prolongement une voie de covoiturage existante sur le secteur de Ternay / Chasse-sur-Rhône de l'A7.
 - « Actuellement ces portions réservées au covoiturage et projets, gérés par différents acteurs dont la [Métropole de Lyon](#), la [DIR](#) Centre-Est et le [Sytral](#), sont discontinus. L'idée est d'étudier la faisabilité d'une continuité entre ces différentes VR2+ », indique le [BET](#) [Citec](#).
- L'étude mobilise des experts en modélisation et sciences de la mobilité : « Ils devront fiabiliser et objectiver la situation actuelle quant aux volumes de déplacements, leur structure et les conditions de circulation, notamment au travers de comptages, de projections du modèle de Lyon ou de données, puis déterminer la faisabilité technique du projet par la réalisation de tracés géométriques des infrastructures pressenties. »


La création de voies réservées facilitée par deux lois

- L'article 35 de la [LOM](#) du 24/12/2019 permet de faciliter la création de voies réservées aux véhicules de transport en commun, aux taxis, aux véhicules transportant un nombre minimal d'occupants dont ceux utilisés pour le covoiturage ou aux véhicules à très faibles émissions.
- Son article 39 encadre les modalités de mise en œuvre des dispositifs de contrôle automatisé.
- L'article 124 de la loi Climat et résilience promulguée le 24/08/2021 enjoint à accélérer le déploiement de telles voies à l'échelle nationale.
- « En renforçant les taux de remplissage des véhicules, le covoiturage et les voies réservées participent à une meilleure intégration de l'infrastructure routière à son environnement, notamment en limitant les nuisances en termes de bruit et qualité de l'air. Néanmoins, le succès d'un tel aménagement dépend avant tout de sa lisibilité, de sa cohérence, de sa sécurité, de sa compétitivité ainsi que de la maîtrise de la congestion globale », indique [Citec](#).

Des verbalisations depuis janvier 2022

- À Lyon, des contrôles pouvant donner lieu à des verbalisations (135 €) sont en vigueur, depuis le 18/01/2022, sur les voies réservées M6 et M7. Ils s'appuient « dans un premier temps sur un système de vidéo-verbalisation relié au CRS de la ville », indiquait [Olivier Pfauwathel](#), chef de projet au sein de [Pryntec](#), entreprise qui fournit des solutions d'analyse vidéo, lors du 49^e congrès de l'[ATEC-ITS](#) le 19/01/2022.




Citec

- Bureau d'études en ingénierie transports et mobilités
- Spécialités : planification, gestion, aménagement et régulation des transports
- Création : 1994
- Effectif : 100 collaborateurs dans 9 bureaux d'études en Suisse, France et Italie
- Fondateur et directeur général : [Franco Tufo](#)
- Contacts : [Fabrice Etienne](#), directeur [Citec](#) Genève, [Francisco Luciano](#), directeur [Citec](#) Paris, tél. : [01 84 19 47 56](#)
- Tél. siège : [+41\(0\)22 809 60 00](#)

Catégorie : [Privé] Cabinet d'expertise, études et ingénierie

Adresse du siège

47 route des Acacias
CP 1711
CH 1211 GENÈVE 26 Suisse

[→ Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 10949, créée le 27/10/2020 à 05:22 - Màj le 08/02/2022 à 12:56

Rubriquage

Type :

Actualité

Domaine(s) :

MOBIN ID

Rubrique(s) :

Collectivités territoriales

Routier Urbain

Une question, une précision ou un avis ?

Texte *

Les autres sites du groupe News Tank

